

Bulletin de Justice N°84 du mois d'Août 2025

Les droits humains ne doivent pas être sacrifiés sur l'autel des intérêts politiques ou géopolitiques

Il faut prolonger le mandat du R. S. de l'ONU sur la situation des droits de l'homme au Burundi



Le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies à Genève.

La prolongation du mandat du Rapporteur Spécial de l'ONU sur la situation des droits de l'homme au Burundi lors de sa 60ème session (8 septembre-8 octobre 2025) constitue non seulement une nécessité, mais aussi une obligation morale pour préserver les voix de nombreuses victimes des violations des droits humains au Burundi.

Les violations des droits humains au Burundi demeurent une préoccupation majeure pour les victimes et leurs proches, ce qui pousse la société civile à continuer d'alerter l'opinion nationale et internationale. Dans cette dynamique de plaidoyer, 46 organisations de la société civile burundaise et internationale ont adressé, le 20 août 2025, une lettre au Conseil des Droits de l'Homme afin de demander la prolongation du mandat du Rapporteur Spécial de l'ONU sur la situation des droits de l'homme au Burundi, à l'occasion de sa 60ème session (8 septembre-8 octobre 2025).

Cette initiative vise à attirer l'attention internationale sur la gravité de la situation des droits humains dans le pays, en évoquant de nombreux cas « **d'exécutions extrajudiciaires, de disparitions forcées, d'arrestations et de détentions arbitraires, d'actes de torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, de violences sexuelles et sexistes, de graves restrictions aux droits à la liberté d'opinion, d'expression, de réunion pacifique et d'association, ainsi que de graves violations des droits économiques, sociaux et culturels** ».¹

Quelques faits illustratifs de ces violations ont été évoqués à l'occasion de la Journée internationale des victimes de disparitions forcées, célébrée chaque année le 30 août. Trois organisations de la société civile burundaise à savoir : OMCT², SOS-TORTURE Burundi³ et MFFPS⁴ ont publié un communiqué, le 30 août 2025, faisant état de « **recrudescence des cas de disparitions forcées et de dégradation continue de la situation des droits humains au Burundi de janvier à août 2025** ».⁵

De son côté, le FOCODE⁶ a organisé une conférence débat hybride, le 30 août 2025, à Liège en Belgique, au cours de laquelle des témoignages des victimes de disparitions forcées ont été recueillis. Parmi les participants figuraient le Rapporteur Spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi, la Représentante de FIACAT⁷ auprès des Nations Unies ainsi que le Représentant d'Amnesty International.⁸

Ce plaidoyer intervient alors que l'attention de la communauté internationale est focalisée sur l'escalade militaire à l'Est de la RDC, particulièrement au Sud-Kivu, où de violents combats opposent, dans la plaine de la Ruzizi et hauts plateaux des Minembwe, les FARDC et leurs alliés (Wazalendo, FDLR, FDNB du Burundi) à l'AFC/M23.⁹

Entre-temps, le CNDD-FDD renforce son pouvoir sans partage au Burundi, résultant des élections législatives, communales, sénatoriales et collinaires de juin, juillet et août 2025, qui ont été entachées de nombreuses irrégularités et violations des droits électoraux, à l'abri des critiques internationales. En effet, devenu un parti unique de fait à l'instar des anciens régimes militaires postcoloniaux en Afrique, le CNDD-FDD exerce désormais un contrôle total sur l'Exécutif, le Parlement, l'administration territoriale ainsi que sur l'armée et la police, appuyées par ses miliciens Imbonerakure.

¹ OSC, 20 Août 2025, **Burundi : Face à la multiplication des facteurs de risque, il est impératif de proroger le mandat du Rapporteur spécial**, Lien : <https://www.acatburundi.org/wp-content/uploads/2025/08/HRC60-Civil-society-letter-on-BURUNDI-French.pdf>

² Organisation Mondiale Contre la Torture : <https://www.omct.org/fr>

³ <https://sostortureburundi.org>

⁴ Mouvement des femmes et filles pour la paix et la sécurité : <https://burundimffps.org/>

⁵ OMCT, SOS-TORTURE BURUNDI, MFFPS, **Burundi : la société civile s'inquiète face aux nombreux cas de disparitions forcées en 2025**, Lien : https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2025/08/Declaration_Disparitions_Forcees_Burundi_2025_VF.pdf

⁶ Forum pour la Conscience et le Développement

⁷ Fédération internationale des ACAT «Action des chrétiens pour l'abolition de la torture »

⁸ <https://www.facebook.com/watch/?v=646191051874477&rdid=alwVPA9K0BJrLOML>

⁹ Burundidairly, 31 Août 2025, **Uvira cernée, Ndayishimiye y dépêche un renfort militaire pour tenter d'éviter sa déroute**, Lien : <https://www.burundidaily.net/post/uvira-cernee-ndayishimiye-y-depeche-un-renfort-militaire-pour-tenter-deviter-sa-deroute>

Les premières répercussions de cette rétrogradation démocratique se manifestent déjà à travers la décision déplorable du Conseil National de la Communication (CNC), prise le 14 août 2025, de censurer illégalement une édition spéciale réalisée en synergie par six médias sur les « **conséquences de la pénurie de carburant sur le transport des personnes et des marchandises** »¹⁰ De surcroît, depuis le 19 août 2025, les médias se voient interdire de facto de couvrir les activités parlementaires, y compris les séances plénières. « **Aucune confirmation officielle n'a été donnée, mais plusieurs indices pointent vers un durcissement de l'accès à l'information parlementaire** ».¹¹

La société civile se retrouve également dans le collimateur du pouvoir. En effet, le nouveau Premier Ministre Nestor Ntahontuye, connu pour sa proximité avec le président Ndayishimiye¹², s'est moqué ouvertement des représentants de PARCEM¹³ et de l'OLUCOME¹⁴, les accusant de manquer d'exemplarité. Lors d'une conférence-débat sur « les réformes économiques pour la stabilité macroéconomique » le jeudi 14 août 2025¹⁵. Selon lui, ils se contentent de critiquer sans créer d'entreprises ou cultiver des hectares de café grâce à leurs financements.¹⁶

De tels propos humiliants, tenus publiquement par une haute autorité comme le chef de l'Exécutif à l'égard des leaders de la société civile, deux semaines seulement après son investiture le 5 août 2025, suscitent des inquiétudes quant à l'avenir des droits et libertés publiques au Burundi.¹⁷

Le renouvellement du mandat du Rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des droits de l'homme au Burundi s'avère donc crucial, afin que la crise burundaise ne soit pas éclipsée par d'autres enjeux géopolitiques. Une telle approche partielle serait tragique pour de nombreuses victimes de violations des droits humains, privées d'accès à des mécanismes nationaux indépendants de protection tels que la Justice, les Institutions nationales de protection des droits de l'homme (CNIDH, Ombudsman) et la Commission Vérité et Réconciliation (CVR) pour la justice transitionnelle.

La nouvelle édition du Bulletin de Justice aborde ces évolutions inquiétantes en soulignant, dans la première partie, l'ampleur des violations des droits humains signalées par plusieurs organisations, notamment des exécutions extrajudiciaires et des disparitions forcées. Malgré les préoccupations soulevées, aucune réforme significative n'a été mise en place pour améliorer la situation des droits de l'homme dans le pays.

La deuxième partie met en évidence la difficulté pour la société civile de mener son plaidoyer dans un contexte où la communauté internationale concentre son attention sur les défis sécuritaires régionaux, au détriment des préoccupations liées aux droits humains au Burundi. Il en découle des appréciations contradictoires et subjectives qui occultent la réalité sur les violations d'où le risque que la crise au Burundi tombe dans l'oubli.

Enfin, la troisième partie insiste sur l'importance de renouveler le mandat du rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des droits de l'homme au Burundi, afin d'apporter un soutien indispensable face aux défis mentionnés dans les deux premières sections.

La Rédaction

¹⁰ IWACU, 18/08/2025, CNC : Une censure inquiétante, Lien : <https://www.iwacu-burundi.org/cnc-une-censure-inquietante/>

¹¹ SOS-Médias Burundi, **Parlement burundais : médias privés interdits**, Lien : <https://www.sosmediasburundi.org/2025/08/23/parlement-burundais-medias-privés-interdits/?tztc=1>

¹² Jeune Afrique, 6 août 2025, **Au Burundi, le nouveau Premier ministre prête serment**, Lien : <https://www.jeuneafrique.com/1712039/politique/au-burundi-le-nouveau-premier-ministre-prete-serment/>

¹³ PARCEM : Parole et Actions pour le Réveil des Consciences et l'Evolution des Mentalités : <https://parcem.org/>

¹⁴ Organisation de Lutte contre la Corruption et les Malversations économiques : <https://olucome.bi/>

¹⁵ Le Renouveau du Burundi, 17-08-25, **BRB-MFBEN : Conférence-débat sur la stabilité macroéconomique, une affaire de tout un chacun**, Lien : <https://lerenouveau.bi/brb-mfben-conference-debat-sur-la-stabilite-macroeconomique-une-affaire-de-tout-un-chacun/>

¹⁶ <https://x.com/pnininahazwe/status/1958046604579033269>

¹⁷ Le Renouveau du Burundi, 17-08-25, **BRB-MFBEN : Conférence-débat sur la stabilité macroéconomique, une affaire de tout un chacun**, Lien : <https://lerenouveau.bi/brb-mfben-conference-debat-sur-la-stabilite-macroeconomique-une-affaire-de-tout-un-chacun/>

Une décennie de violations persistantes des droits humains : la société civile alerte les Nations Unies

Dans une lettre adressée au Conseil des Droits de l'Homme, le 20 Août 2025, 46 organisations de la société civile burundaise et internationale, ont demandé la prorogation du mandat du Rapporteur Spécial de l'ONU sur la situation des droits de l'homme au Burundi lors de sa 60ème session (8 septembre-8 octobre 2025).

Ces organisations rappellent que la 60ème session du Conseil marquera le dixième anniversaire de sa première réponse significative à la crise, la résolution 30/27,¹⁸ et que dix ans plus tard, la situation des droits humains au Burundi demeure très préoccupante : « **Aucune réforme structurelle n'a permis de répondre aux préoccupations de longue date en matière de droits humains, de gouvernance, de justice et d'État de droit** » martèlent-elles.

Elles signalent qu'il persiste de nombreux cas « **d'exécutions extrajudiciaires, de disparitions forcées, d'arrestations et de détentions arbitraires, d'actes de torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, de violences sexuelles et sexistes, de graves restrictions aux droits à la liberté d'opinion, d'expression, de réunion pacifique et d'association, ainsi que de graves violations des droits économiques, sociaux et culturels** ».

Dans son rapport de juillet 2025, la Ligue Iteka dénombre un total de 2776 personnes tuées, dont 1514 corps retrouvés et enterrés, sans qu'aucune enquête ne soit ouverte, sous le régime de Evariste Ndayishimiye, entre juin 2020 et juin 2025. Sous le régime de son prédécesseur, feu Pierre Nkurunziza, l'organisation a documenté 2245 victimes d'atteinte au droit à la vie, dont 1312 tuées par des individus non identifiés.¹⁹

Concernant les disparitions forcées, trois organisations OMCT²⁰, SOS-TORTURE Burundi²¹ et MFFPS²² ont publié un communiqué, le 30 août 2025, à l'occasion de la *Journée internationale des victimes de disparitions forcées*, où elles déplorent que « **sur la période de janvier à août 2025, 26 cas de disparitions forcées aient été recensés, survenus majoritairement dans le contexte des élections législatives de mai-juin 2025 et s'inscrivent dans une stratégie de répression visant à museler toute voix dissidente. Ces actes visent principalement des membres du Conseil National pour la Liberté (CNL), principal parti politique d'opposition au Burundi** ». ²³

Concernant l'ampleur des enlèvements et disparitions forcées depuis l'éclatement de la crise de 2015, le rapport déjà mentionné de la Ligue Iteka relève 597 cas enregistrés entre 2015 et 2020 sous le régime de Pierre Nkurunziza et 231 cas sous le régime de Evariste Ndayishimiye (de 2020 à juin 2025). Les agents des forces de sécurité sont majoritairement impliqués dans ces enlèvements.²⁴

¹⁸ https://digitallibrary.un.org/record/812280/files/A_HRC_RES_30_27-FR.pdf

¹⁹ Ligue Iteka : Droits de l'homme au Burundi, **JUIN 2020-JUIN 2025, UN QUINQUENNAT TUMULTUEUX SOUS LA GOUVERNANCE DU GENERAL NDAYISHIMIYE EVARISTE**, <https://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2025/08/RAPPORT-BILAN-5-ANS-DE-GOUVERNANCE-DU-PRESIDENT-EVARISTE-NDAYISHIMIYE.pdf>

²⁰ Organisation Mondiale Contre la Torture : <https://www.omct.org/fr>

²¹ <https://sostortureburundi.org>

²² Mouvement des femmes et filles pour la paix et la sécurité : <https://burundimffps.org/>

²³ OMCT, SOS-TORTURE BURUNDI, MFFPS, Op.cit.

²⁴ Ligue Iteka, Op.cit.

Une crise burundaise qui risque de tomber dans l'oubli

L'attention de la communauté internationale focalisée plus sur les défis régionaux que sur le Burundi

Le plaidoyer de la société civile burundaise et des ONGs internationales en faveur de la prolongation du mandat du Rapporteur Spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme au Burundi intervient dans un contexte où l'attention de la communauté internationale est largement tournée vers le conflit armé en République Démocratique

du Congo. En effet, la tension est montée d'un cran en République démocratique du Congo, au cours du mois d'août 2025, à la suite de violents combats ayant repris sur plusieurs axes au Sud-Kivu, dans les hauts plateaux d'Uvira, de Fizi et de Mwenga, mais aussi au Nord-Kivu, notamment dans le territoire de Walikale.²⁵

Engagé militairement auprès des FARDC dans le cadre d'un accord de défense, signé à Kinshasa le 26 Août 2023, le Burundi aurait déployé, le 21 Août 2025, un contingent supplémentaire de 700 militaires à Uvira pour renforcer plus de 24 bataillons de militaires burundais déjà déployés à l'Est de la RDC afin de contrer l'avancée du M23.²⁶

Pour rappel, c'est depuis le début de l'année 2025 que les affrontements entre belligérants se sont intensifiés entre belligérants au Nord-Kivu, avec la prise de Goma en janvier 2025 suivi de celle de Bukavu en février 2025.

L'évolution du champ de bataille vers la frontière du Burundi avec la RD Congo avait poussé le Président Evariste Ndayishimiye à alerter, en date du 31 janvier 2025, le Corps diplomatique et consulaire accrédité au Burundi, que la guerre risquait « *d'être généralisée dans la région y compris, non seulement le Burundi mais aussi la Tanzanie, l'Ouganda et le Kenya* »²⁷

Manifestement, à travers son positionnement sur des défis régionaux, et en particulier la crise en RDC, le régime burundais parvient progressivement à détourner l'attention de la communauté internationale des préoccupations urgentes relatives aux droits humains au Burundi.

Cette réalité est bien illustrée par les propos de Maxime Prévot, ministre belge des Affaires étrangères, qui, lors de sa visite au Burundi le 26 avril 2025, a déclaré que : « *même si on en parle moins souvent, les projecteurs étant braqués sur le Rwanda et la RDC, tant l'Ouganda que le Burundi ont des forces armées présentes à l'est du Congo. Ils jouent aussi un morceau de la partition.* »²⁸

²⁵ RFI, 02/09/2025, **RDC: face à des négociations qui piétinent, les combats se durcissent entre Kinshasa et l'AFC/M23** Lien : <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20250901-rdc-face-%C3%A0-des-n%C3%A9gociations-qui-pi%C3%A9tinent-les-combats-se-durcissent-entre-kinshasa-et-l-afc-m23>

²⁶ Burundidaily, 31 Août 2025, **Uvira cernée, Ndayishimiye y dépêche un renfort militaire pour tenter d'éviter sa déroute**, Lien : <https://www.burundidaily.net/post/uvira-cernee-ndayishimiye-y-depeche-un-renfort-militaire-pour-tenter-deviter-sa-deroute>

²⁷ Bulletin de Justice, janvier 2025, **Violation totale du Cadre Juridique de l'intervention militaire en RDC, Une menace pour la sécurité et la paix au Burundi et dans la région des grands lacs**. Lien : https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2025/01/Bulletin_Justice_Num_77_Decembre2024_Janvier2025.pdf

DES GRANDS LACS

²⁸ RTBF, 27 Avril 2025, **Le ministre Prévot quitte le Burundi, direction Kinshasa en République démocratique du Congo** - RTBF Actus, Lien : <https://www.rtbf.be/article/le-ministre-prevot-quitte-le-burundi-direction-kinshasa-11539049>

Puis, dans le même esprit, le Rapporteur spécial de la Commission africaine sur les défenseurs des droits de l'Homme, Monsieur Rémy Ngoy Lumbu, a « ***félicité le Burundi pour sa prise en charge des réfugiés, congolais notamment, et pour ses efforts en faveur de la paix*** », au terme de sa visite au Burundi, du 18 au 21 mars 2025.²⁹

Quelques mois après, le 17 juillet 2025, l'Union Africaine a nommé le président Evariste Ndayishimiye au poste d'envoyé spécial pour le Sahel en vue de renforcer la capacité de l'UA à répondre aux enjeux les plus urgents en matière de droits humains au Mali, au Burkina Faso et au Niger, « ***malgré le bilan très préoccupant du Burundi en matière de droits humains*** », déplore l'organisation Human Rights watch.³⁰

***Des appréciations contradictoires
et subjectives en matière de
respect des droits de l'homme au
Burundi***

En mai 2023, le Rapporteur Spécial de l'ONU sur les droits de l'homme au Burundi, Fortuné Gaëtan Zongo, exprimait son inquiétude selon laquelle « ***le Burundi, au fil des années, est en train de devenir une crise oubliée*** »³¹

Cette appréhension semble prendre forme au regard des disparités qui caractérisent l'évaluation des normes de respect des droits de l'homme au Burundi, parmi les acteurs clés de la communauté internationale.

Trois cas emblématiques illustrent cette situation symptomatique, dans laquelle des représentants des mécanismes fondés sur base des mêmes principes et normes des droits humains portent des appréciations divergentes qui occultent la réalité sur la situation des droits de l'homme au Burundi.



Le premier cas est celui de Fortuné Gaëtan Zongo, Rapporteur Spécial de l'ONU sur les droits de l'homme au Burundi, (photo ci-contre) qui déclara dans un communiqué, en mai 2023, qu'il est illusoire de prétendre à une paix durable au Burundi tant que « ***la justice manque d'indépendance et d'impartialité, si des milliers de Burundais continuent de vivre en exil, si l'espace civique ne permet pas aux organisations de la société civile, aux médias, aux partis politiques de travailler en toute indépendance et que des journalistes sont emprisonnés pour avoir fait leur travail*** ».³² Ce point de vue reste d'actualité

dans ses prises de position car en octobre 2024, lors de la 22^{ème} réunion de la 57^{ème} session du Conseil des droits de l'Homme (CDH) de l'ONU, il dénonçait « ***la persistance de l'impunité au Burundi, entretenue par l'appareil judiciaire et la tendance à la militarisation des jeunes du parti au pouvoir suscitent de vives inquiétudes en cette période préélectorale*** ».³³

²⁹ RTNB, 22/03/2025, **Le Burundi félicité pour ses avancées en matière de droits de l'homme**
<https://rtmb.bi/fr/art.php?idapi=9/1/9>

³⁰ Human Rights Watch, 22 Juillet 2025, **Sahel : L'Union africaine nomme un envoyé spécial**, Lien :
<https://www.hrw.org/fr/news/2025/07/25/sahel-lunion-africaine-nomme-un-envoye-special>

³¹ Nations Unies, 24 mai 2023, **Burundi : un expert de l'ONU appelle à la réconciliation nationale**, Lien :
<https://www.ungeneva.org/fr/news-media/news/2023/05/81359/burundi-un-expert-de-lonu-appelle-la-reconciliation-nationale>

³² Nations Unies, 24 mai 2023, Op.Cit.

³³ IWACU, 30/09/2024, **Burundi : à sept mois des élections, l'ONU alerte sur le risque de détérioration des droits humains**, Lien : <https://www.iwacu-burundi.org/burundi-a-sept-mois-des-elections-lonu-alerte-sur-le-risque-de-deterioration-des-droits-humains/>



Remy Ngoy Lumbu tenant une conférence de presse le 21 mars 2025 au ministère en charge des droits de la personne humaine pour présenter l'état des lieux des droits de l'homme au Burundi

Par contre, Rémy Ngoy Lumbu, Rapporteur spécial de la Commission africaine sur les défenseurs des droits de l'Homme, déclarait au terme de sa visite au Burundi, du 18 au 21 mars 2025 :

« Nous avons pu constater, contrairement aux rumeurs qui circulent, qu'il y a d'importants progrès en cours dans le pays. Nous avons notamment observé l'engagement personnel du président de la République concernant la question des droits de l'homme. Il a impulsé et initié de nombreuses actions à travers les structures de la République, destinées à être présentées au niveau de l'UA et de la Commission africaine pour qu'elles servent de modèle. »³⁴

Ces propos élogieux contrarient les analyses du Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme au Burundi et contrastent avec de nombreux des rapports des organisations burundaises et internationales sur l'état du respect des droits humains au Burundi. et .

Le deuxième cas symptomatique porte sur la décision prise le 25 mars 2025, par le sous-comité d'accréditation de l'Alliance Globale des Institutions Nationales des Droits de l'Homme (GANHRI), de maintenir l'accréditation de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme du Burundi (CNIDH) au statut A, en conformité avec les principes de Paris. Or, au même moment , la CNIDH faisait l'objet de vives critiques de nombreuses organisations des droits humains, y compris celles du Rapporteur des Nations Unies, pour son manque d'indépendance vis-à-vis du Gouvernement.³⁵

Le président de la CNIDH de l'époque,, Sixte Vigny Nimuraba, s'était félicité r de la décision de la GANHRI comme une **« preuve tangible des efforts déployés pour garantir le respect des droits fondamentaux »** dans une conférence de presse tenue le 26 mars 2025.³⁶ Mais, l'ironie du sort est qu'il prit le chemin de l'exil avec sa famille le mois suivant, le 18 avril 2025, après une fouille-perquisition à son domicile,³⁷ rejoignant ainsi plus de 257.000 réfugiés burundais se trouvent toujours à l'étranger depuis la crise de 2015.³⁸

Enfin, le troisième cas typique est celui des observateurs de l'Union Africaine, qui, dans leur rapport préliminaire d'observation des élections législatives et communales du 5 juin 2025, saluaient le **« climat de liberté et de transparence et la couverture médiatique »** pendant que tous les observateurs indépendants, y compris ceux de l'Eglise catholiques relevaient des restrictions sévères à la liberté d'expression et de l'espace politique. Le rapport de l'union Africaine précise que **« les scrutins se sont déroulés dans un environnement sociopolitique globalement stable, un climat sécuritaire pacifique et une forte mobilisation des candidats, partis politiques et coalitions en lice et des électrices et électeurs. Ce qui a permis d'avoir une participation électorale et citoyenne ordonnée, contribuant à renforcer la légitimité populaire du processus électoral consubstantielle à toute consolidation**

³⁴ Radio Télévision de la Jeunesse Africaine, Rapport de visite de la commission africaine des droits de l'homme au Burundi, Lien : https://www.youtube.com/watch?app=desktop&v=SUg_TLAgiI4

³⁵ SOS Médias Burundi, 27 mars 2025, Burundi : la CNIDH maintient son Statut A, Lien : <https://www.sosmediasburundi.org/2025/03/27/burundi-la-cnidh-maintient-son-statut-a/>

³⁶ SOS Médias Burundi, 27 mars 2025, Burundi : la CNIDH maintient son Statut A, Lien : <https://www.sosmediasburundi.org/2025/03/27/burundi-la-cnidh-maintient-son-statut-a/>

³⁷ IWACU, 25-04-2025, Des exils révélateurs, Lien : <https://www.iwacu-burundi.org/des-exils-revelateurs/>

³⁸ La lettre des 46 organisations au Conseil de sécurité mentionne que « plus de la moitié des Burundais qui avaient quitté le pays après avril 2015, soit plus de 257.000 personnes, se trouvent toujours à l'étranger en tant que réfugiés »

démocratique du pays ». ³⁹Cependant, ce rapport ne fait pas mention du contexte pré- électoral réel où depuis juin 2023, le parti CNDD-FDD avait lancé le rouleau compresseur pour écraser l'opposition, ciblant particulièrement le principal parti d'opposition CNL. Une commission électorale composée exclusivement des membres ou sympathisants du parti au pouvoir CNDD-FDD fut mise en place en décembre 2023.

La loi électorale fut promulguée en juin 2024 sans tenir compte des recommandations des représentants des partis politiques. Les cautions élevées imposées par cette loi étaient perçues comme une discrimination en faveur du parti au pouvoir, le CNDD-FDD. ⁴⁰

Selon l'organisation Human Rights Watch, l'évaluation des observateurs de l'Union Africaine « *contraste fortement avec le propre cadre normatif de l'UA en matière de démocratie, d'élections et de droits humains, qui promeut des processus électoraux crédibles, inclusifs et transparents* » ⁴¹

Bref, Il était prévisible qu'au terme d'un processus électoral biaisé et non équitable, marqué par le verrouillage de l'espace démocratique et de multiples violations des droits humains, le CNDD-FDD remporte 96,5 pour cent des voix aux élections législatives et communales, ainsi que la totalité des sièges élus à l'Assemblée nationale, se positionnant désormais en parti unique de fait.

Et si, dans un tel contexte, des tergiversations persistent au sein des acteurs de la communauté internationale quant à l'état des droits de l'homme au Burundi, la crise non résolue qui a éclaté en 2015 risque de tomber dans l'oubli, comme l'avait souligné le Rapporteur Spécial, Fortuné Gaëtan Zongo en 2023.

³⁹ Union Africaine, **Mission d'observation électorale de l'Union Africaine pour les élections législatives et communales du 05 juin 2025 en République du Burundi, Rapport préliminaire** : Lien : <https://www.peaceau.org/uploads/declaration-preliminaire-burundi-7-juin-2025.pdf>

I
⁴⁰ SOS-Torture Burundi, **Rapport annuel sur la situation des droits de l'homme, Edition 2024**, Lien : https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2025/04/Sos_Torture_Burundi_Rapport-Annuel_2024.pdf

⁴¹ Human Rights Watch, **13 Juin 2025, Burundi : Des élections sans opposition. Les élections législatives et communales ont été dominées par la répression et la censure**, Lien : <https://www.hrw.org/fr/news/2025/06/12/burundi-des-elections-sans-opposition>

Prolonger le mandat du Rapporteur spécial pour répondre aux défis des droits humains et des valeurs démocratiques au Burundi

Indéniablement, le Burundi a sombré dans un système oligarchique dominé par des caciques du parti CNDD-FDD qui exercent le contrôle total sur l'Exécutif, le Parlement, l'Administration territoriale ainsi que sur l'Armée et la Police, appuyées par la milice Imbonerakure, après les élections législatives, communales, sénatoriales et collinaires de juin, juillet et août 2025.

Les premières répercussions de cette rétrogradation démocratique se manifestent déjà notamment à travers la décision déplorable du Conseil National de la Communication (CNC), prise le 14 août 2025, de censurer illégalement une édition spéciale réalisée en synergie par six médias portant sur les *« conséquences de la pénurie de carburant sur le transport des personnes et des marchandises »*⁴²

De surcroît, les médias se voient, de facto, interdits de couvrir les activités parlementaires, y compris les séances plénières depuis le 19 août 2025 bien qu' *« aucune confirmation officielle n'ait été donnée, mais plusieurs indices pointent vers un durcissement de l'accès à l'information parlementaire »*.⁴³

La société civile n'est pas non plus épargnée, comme en témoigne la sortie du nouveau Premier ministre, Nestor Ntahontuye, connu pour sa proximité avec le président Évariste Ndayishimiye⁴⁴. Lors d'une conférence-débat sur « les réformes économiques pour la stabilité macroéconomique », tenue le jeudi 14 août 2025⁴⁵, il s'est ouvertement moqué des représentants des organisations PARCE⁴⁶ et OLUCOME⁴⁷, les accusant de manquer d'exemplarité.

Selon lui, ces acteurs de la société civile se contenteraient de critiquer les politiques publiques sans pour autant « créer des entreprises » ni « cultiver des hectares de café » avec les financements qu'ils reçoivent.

De tels propos surprenants et humiliants à l'égard des leaders de la société civile, tenus publiquement par une haute autorité comme le chef de l'Exécutif, qui ignore de surcroît, que les organisations de la société civile *« se distinguent des entreprises et, plus généralement, des acteurs économiques, par la nature non marchande de leurs activités, ainsi que par l'objectif d'intérêt général qu'elles poursuivent »*⁴⁸ suscite des inquiétudes quant à l'avenir des droits et libertés publiques au Burundi.

A ce propos, des experts des Nations unies ont exprimé leur profonde préoccupation face à la recrudescence des violations des droits de l'homme, visant notamment la société civile et les opposants politiques dans un contexte de violence électorale. Ils *« regrettent que le Gouvernement burundais n'ait pas donné suite aux préoccupations qui lui ont été adressées, et qu'il persiste à refuser de coopérer avec le Rapporteur spécial sur la situation des droits humains au Burundi, et que le bureau du Haut-commissariat aux droits de l'homme dans le pays soit toujours fermé »*⁴⁹

⁴² IWACU, 18/08/2025, CNC : Une censure inquiétante, Lien : <https://www.iwacu-burundi.org/cnc-une-censure-inquietante/>

⁴³ SOS-Médias Burundi, **Parlement burundais : médias privés interdits**, Lien : <https://www.sosmediasburundi.org/2025/08/23/parlement-burundais-medias-privés-interdits/?tztc=1>

⁴⁴ Jeune Afrique, 6 août 2025, **Au Burundi, le nouveau Premier ministre prête serment**, Lien : <https://www.jeuneafrique.com/1712039/politique/au-burundi-le-nouveau-premier-ministre-prete-serment/>

⁴⁵ Le Renouveau du Burundi, 17-08-25, **BRB-MFBEN : Conférence-débat sur la stabilité macroéconomique, une affaire de tout un chacun**, Lien : <https://lerenouveau.bi/brb-mfben-conference-debat-sur-la-stabilite-macroeconomique-une-affaire-de-tout-un-chacun/>

⁴⁶ PARCEM : Parole et Actions pour le Réveil des Consciences et l'Evolution des Mentalités : <https://parcem.org/>

⁴⁷ Organisation de Lutte contre la Corruption et les Malversations économiques : <https://olucome.bi/>

⁴⁸ Benoît FRYDMAN, (Professeur à l'Université Libre de Bruxelles Directeur du Centre de philosophie du droit), **VERS UN STATUT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS L'ORDRE INTERNATIONAL**, Lien : https://www.crdh.fr/wp-content/uploads/statut_societe_civile_ordre_international.pdf

⁴⁹ Nations Unies, 1er septembre 2025, Burundi : Des experts de l'ONU préoccupés par la hausse des violations graves des droits humains en période électorale, Lien : <https://www.ohchr.org/fr/press-releases/2025/09/burundi-un-experts-alarmed-increase-serious-human-rights-violations-during>

Manifestement, le Gouvernement burundais ne semble pas disposé à collaborer avec ces mécanismes, en témoigne le discours ouvertement hostile à l'organisation des Nations Unies, prononcé par le Président Evariste Ndayishimiye à l'occasion de la Journée internationale des peuples autochtones qui a été célébrée à Buganda, en commune Bukinanyana de la province de Bujumbura le 8 Août 2025. Il a invité l'ONU à « **indemniser le Burundi pour les préjudices causés par la colonisation. Il accuse l'ancienne Société des Nations (SDN), prédécesseur de l'ONU, d'avoir confié l'administration du pays à la Belgique, responsable selon lui de la destruction de plusieurs secteurs au Burundi** ». ⁵⁰

Quatre ans plus tôt, lors d'une émission publique du 29 décembre 2021 au stade Intwari en Mairie de Bujumbura, Evariste Ndayishimiye déclara que « **le gouvernement du Burundi n'a jamais été associé dans la mise en place du rapporteur et de la commission d'enquête sur le Burundi qui l'a précédé et que le Gouvernement ne peut pas rejoindre un processus qu'il n'a pas commencé** ». ⁵¹

Il ressort de ce qui précède que le prolongement du mandat du Rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des droits de l'homme au Burundi est indispensable pour que la réalité de la crise burundaise ne soit pas éclipsée par des intérêts géopolitiques. Sans ce suivi international, objectif et impartial, les victimes de violations resteront abandonnées, privées d'accès à des mécanismes nationaux indépendants de protection, tels que la justice, la CNIDH, l'Ombudsman ou la Commission Vérité et Réconciliation (CVR).

⁵⁰ RPA, 11 août 2025, **Ndayishimiye accuse l'ONU de complicité dans la destruction du Burundi et réclame réparation**, <https://www.rpa.bi/index.php/actualites/politique/ndayishimiye-accuse-l-onu-de-complicite-dans-la-destruction-du-burundi-et-reclame-reparation>

⁵¹ Bulletin de Justice N° 48 du 20 Juillet 2022, **Refus de coopérer avec le Rapporteur spécial de l'ONU sur le Burundi, Le Burundi doit honorer ses engagements en matière des droits humains !**
https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2022/07/Bulletin_de_Justice_20_07_22.pdf

Conclusion

La situation des droits humains au Burundi exige une vigilance accrue et un engagement résolu de la part de la communauté internationale. Il est donc impératif que celle-ci prenne pleinement conscience des violations persistantes des droits humains au Burundi, souvent négligées au profit des enjeux régionaux qui tendent à reléguer au second plan les réalités internes du pays.

Les mécanismes internationaux et régionaux de protection des droits de l'homme sont appelés à agir de manière proactive et cohérente dans l'évaluation du respect des normes et principes fondamentaux des droits humains, afin de restaurer un environnement propice à la lutte contre l'impunité et à la promotion de la bonne gouvernance.

C'est pourquoi il est fortement recommandé au Conseil des Droits de l'Homme de prolonger le mandat du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi, afin d'assurer un suivi régulier du respect des droits humains, particulièrement dans un nouveau paysage politique où toutes les institutions représentatives, administratives et judiciaires sont désormais contrôlées par une seule formation politique au pouvoir.

Le gouvernement du Burundi doit assumer pleinement ses responsabilités et respecter ses obligations internationales en matière de droits humains, notamment en collaborant sans délai avec les mécanismes de suivi, tels que le Rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'homme au Burundi.

La société civile burundaise tout comme les organisations internationales doivent, quant à elles, renforcer et intensifier leur plaidoyer pour que les droits humains ne soient pas sacrifiés sur l'autel d'intérêts politiques ou géopolitiques. Il en va de la protection des victimes et de la lutte contre l'impunité au Burundi.